

ABONNEMENT CLIENTS PARTICULIERS

ABONNEMENT A L'EAU POTABLE : PIECES A FOURNIR ET DEVIS

> PIECES A FOURNIR

En vue de s'abonner à l'Eau potable, le client est appelé à constituer un dossier d'abonnement. Selon les cas suivant, les pièces constitutives du dossier sont :

>> **Abonnement pour logement construit :**

- Demande d'abonnement remplie et signée [imprimé ONEP] ;
- Autorisation de se brancher délivrée par les autorités compétentes ;
- Photocopie de la carte d'identité nationale ;

>> **Abonnement pour terrain à bâtir :**

- Demande d'abonnement remplie et signée [imprimé ONEP] ;
- Autorisation de se brancher délivrée par les autorités compétentes ;
- Photocopie de la carte d'identité nationale ;
- Photocopie de l'autorisation de construire ;

>> **Abonnement sur branchement déjà installé : réabonnement**

- Demande d'abonnement remplie et signée [imprimé ONEP] ;
- Photocopie de la carte d'identité nationale ;

>> **Abonnement provisoire** [Accordé juste aux entrepreneurs pour les besoins du chantier]

- Demande d'abonnement remplie et signée [imprimé ONEP] ;
- Autorisation de se brancher délivrée par les autorités compétentes ;
- Photocopie de la carte d'identité nationale ;
- Photocopie de l'autorisation de construire ;

>> **Abonnement dans le cadre d'un branchement social ou avec facilités de paiement :**

Pour les deux premiers cas relatifs à un nouveau branchement à réaliser, le client peut bénéficier de facilités de paiement ou d'un crédit social sous certaines conditions [confère rubrique y afférente].

En sus des pièces mentionnées selon les deux premiers cas, le client signe et légalise un dossier d'engagement concernant le remboursement du crédit.

Si le client est locataire, le dossier doit comporter l'accord et la signature légalisés du propriétaire.

> LE DEVIS

Suite au dépôt du dossier d'abonnement complet par le client, le centre ONEP effectue des visites sur place pour examiner si le client est raccordable au réseau et recueillir les mesures devant servir à l'établissement du devis.

Ensuite, si le client est raccordable, le centre ONEP lui fournit un devis portant sur les différentes rubriques à facturer, et selon le cas qui se présente :

- Nouveau branchement au réseau ;
- Branchement d'un immeuble ;
- Réabonnement [Branchement au réseau déjà existant].